



reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Par **pat63**, le **09/06/2020** à **18:47**

Bonjour, j'ai 57 ans et une rhizarthrose (arthrose du pouce) dut a mon travail qui m'empêche d'effectuer certaines tâches .Le médecin du travail me conseille de faire une demande de travailleur handicapé, il me dit que cela pourrait pousser mon employeur à aménager le poste de travail. J'avoue que je suis un peu craintive a l'idée de cette démarche qu'elle en serait le benefice pour moi ,est il vrai que je serais plus proteger ,mon employeur ne peut-il pas profiter de cette faiblesse pour me licencier ?

Par **P.M.**, le **09/06/2020** à **19:13**

Bonjour,

Au contraire l'employeur ne pourrait pas motiver votre licenciement par cela car ce serait discriminatoire...

Je vous propose ces dossiers complémentaires entre eux :

- [n° 1](#)

- [n° 2...](#)